



Conférence générale

33e session
Projet de résolution

Генеральная конференция

33-я сессия
Проект резолюции

dr

Paris 2005

General Conference

33rd session
Draft resolution

المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون
مشروعات القرارات

Conferencia General

33ª reunión
Proyecto de resolución

大会

第三十三届会议
决议草案

33 C/DR.54*

(COM.V)

21 septembre 2005

Original anglais

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

Amendement au Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5)

présenté par le **KENYA**

Titre II.A - Grands programmes, projets relatifs aux thèmes transversaux

Grand programme :	V	Communication et information
Programme :	V.2	Promouvoir le développement de la communication et l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles
Sous-programme :	V.2.2	Promouvoir l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles
Résolution (33 C/5 par. n°) :	05220	
Incidences budgétaires indiquées par l'auteur :	125.000 dollars des États-Unis	
Source de financement proposée par l'auteur :	Budget ordinaire : 25.000 dollars Ressources extrabudgétaires : 100.000 dollars	

Modification proposée :

- Insérer les mots : « *stratégies, plans et* » et « *traitement de l'information* ».
- Remplacer les mots : « sources de l'information scientifique » par « aux informations scientifiques ».

*

Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 18 août 2005.

Libeller l'alinéa (a) (ii) comme suit : d'encourager les *stratégies, plans et actions* visant à élargir l'accès à ... à travers les médias et les TIC en développant l'accès aux *informations scientifiques* et en favorisant la formation *au traitement de l'information et au journalisme scientifique*.

Note explicative :

Conscients de la résolution que la communauté internationale a prise, dans la Déclaration du Millénaire adoptée en 2000, de créer un environnement propice au développement et à l'élimination de la pauvreté,

Notant l'engagement pris au Sommet mondial pour le développement durable de 2002 de favoriser un développement durable par des actions visant à accélérer la satisfaction de besoins essentiels tels que l'accès à l'eau salubre, à l'assainissement, à un logement approprié, à l'énergie, aux soins de santé et à la sécurité alimentaire ainsi que la protection de la biodiversité,

Reconnaissant que la science et la technologie (S-T) sont un puissant instrument de développement socioéconomique et de promotion de l'objectif de la Charte des Nations Unies consistant à *favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande*,

Reconnaissant en outre que l'échange de savoir et d'informations scientifiques et technologiques et leur application à l'éducation, à la recherche scientifique et au développement socioéconomique permettront d'instaurer un développement durable à l'échelle mondiale,

Sachant qu'il existe dans le monde entier un savoir et des informations scientifiques et technologiques abondants dont la communication et l'échange au sein des nations et entre elles, notamment en Afrique de l'Est, sont ralentis par de nombreux obstacles tels que l'absence d'infrastructures adéquates, la pénurie de spécialistes du traitement de l'information scientifique et technique dûment formés, le manque d'intérêt des médias pour les questions relatives à la science et à la technologie et l'absence, dans la communauté scientifique, de compétences en matière de communication,

Notant également que l'UNESCO a fait de l'élargissement de l'accès à l'information scientifique et technologique à l'aide des médias et des TIC l'une de ses priorités pour l'exercice biennal 2006-2007,

Sachant également que pour surmonter ces obstacles, il faut adopter une approche systématique et que si l'on n'y parvient pas, ces obstacles continueront d'entraver l'utilisation des informations et du savoir scientifiques et technologiques,

Nous proposons qu'une stratégie relative à l'information scientifique et technologique et un plan d'action soient élaborés, pilotés et évalués au Kenya,

En conséquence de quoi les États prient le Directeur général d'allouer 125.000 dollars des États-Unis provenant du budget ordinaire et de sources extrabudgétaires à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie relative à l'information scientifique et technologique et d'un plan d'action correspondant.